

# Contrat de Rivière Arc & Affluents

Contrat de Rivière  
Arc & Affluents

Dossier définitif  
Signature du Contrat  
Novembre 2011

Tome 1



Cahier de  
fiches actions

Contrat de Rivière  
Arc & Affluents

Dossier définitif  
Signature du Contrat  
Novembre 2011

Tome 2



Contractualisation

Contrat de Rivière  
Arc & Affluents

Dossier définitif  
Signature du Contrat  
Novembre 2011

Tome 3



## Résumé du Dossier Définitif

**Tome 1 : Diagnostic et enjeux**  
**Tome 2 : Cahier de fiches actions**  
**Tome 3 : Contractualisation**

Novembre 2011



# Sommaire du résumé

- 1** - **Les étapes de construction**  
**du Contrat de Rivière Arc & Affluents** ..... p. 4
- 2** - **Les acteurs** du Contrat de Rivière ..... p. 6
- 3** - **Diagnostic de l’Arc et de ses Affluents** ..... p. 8
- 4** - **Enjeux, objectifs du Contrat de Rivière** ..... p. 12
- 5** - **Synthèse du programme d’actions**  
**du Contrat de Rivière** ..... p. 14

# 1 - Les étapes de construction du Contrat de Rivière Arc & Affluents

## Le Contrat de Rivière, une continuité naturelle du SAGE sur le bassin versant

Le projet de Contrat de Rivière Arc & Affluents est né dans les années qui ont suivi l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en 2001 sur le bassin versant. Les acteurs du bassin ont en effet souhaité traduire concrètement les orientations du SAGE par des actions sur le terrain. En 2003, l'élaboration du Contrat de Rivière était donc lancée.

## Le Contrat de Rivière, une traduction opérationnelle du SDAGE Rhône Méditerranée

Le Contrat de Rivière Arc & Affluents concorde avec la prise en compte de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM) qui fixe les Orientations Fondamentales de la politique de l'eau et des milieux aquatiques sur les 6 prochaines années.

## Première étape franchie : la candidature pour le Contrat de Rivière a obtenu en janvier 2008 un avis favorable

Les acteurs du Comité de Rivière, mobilisés dans la démarche Contrat de Rivière, ont présenté leur Dossier Sommaire de Candidature qui a obtenu un avis favorable en Comité d'Agrément le 31 janvier 2008.



Lyon, le 31 janvier 2008 - Présentation du Dossier Sommaire de Candidature du Contrat de Rivière devant le Comité d'Agrément

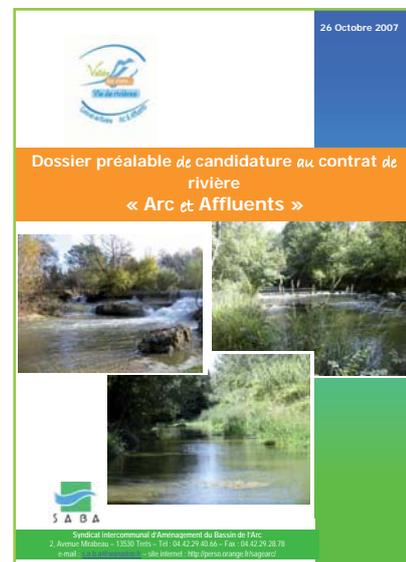




## Contenu du Dossier Sommaire de Candidature présenté en janvier 2008

Le Dossier Sommaire de Candidature présenté le 31 janvier 2008 devant le Comité d'Agrément a permis :

- ▀ de dresser un diagnostic détaillé des atouts et des faiblesses du bassin versant du point de vue de la qualité des milieux aquatiques, de la ressource en eau, du risque inondation, et de décrire les interactions avec les usages ;
- ▀ d'articuler la démarche avec la réglementation en vigueur et notamment la DCE avec l'atteinte du *bon état* des milieux ;
- ▀ de montrer la traduction possible des orientations du SAGE dans le Contrat de Rivière Arc & Affluents ;
- ▀ d'ébaucher un programme d'actions ;
- ▀ de définir les études complémentaires qui ont été réalisées depuis et ont permis d'affiner le Dossier Définitif.



## Contenu du Dossier Définitif du Contrat de Rivière

Le Dossier Définitif de candidature élaboré par les acteurs de l'eau du bassin de l'Arc entre 2008 et 2010 :

- ▀ actualise et précise le diagnostic du bassin en intégrant les études récentes sur le bassin versant ;
- ▀ rappelle l'articulation nécessaire avec la réglementation (DCE), les documents d'urbanisme... ;
- ▀ décline un programme d'actions sur la base des Orientations Fondamentales du SDAGE RM et du Programme De Mesures (PDM) associé ;
- ▀ présente ce programme détaillé sous forme de fiches actions individuelles ;
- ▀ formalise les engagements contractuels des partenaires et des maîtres d'ouvrage.

Le Dossier Définitif du Contrat de Rivière est présenté sous 3 tomes : un relatif au diagnostic (tome 1), le tome 2 constitue le cahier de fiches actions et le tome 3 concerne la partie contractuelle. Ce résumé synthétise les trois tomes.



## Le Contrat de Rivière est labellisé en novembre 2010 par un agrément définitif

## La signature du Contrat de Rivière par l'ensemble des maîtres d'ouvrage et partenaires financiers a lieu le 3 novembre 2011.



# 2 - Les acteurs du Contrat Arc & Affluents

## Le Comité de Rivière

Le Comité de Rivière est composé de 3 collèges :

- Le **Collège des Collectivités territoriales** (élus) : il regroupe 14 communes du bassin versant ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Conseils généraux du Var et des Bouches-du-Rhône et le SABA (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc).
- Le **Collège des usagers** : il regroupe la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, la Chambre d'Agriculture 13, la Fédération de Pêche, la Fédération de Chasse, la FDSEA (Fédération

*Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), l'UDVN 13 (Union Départementale des Bouches-du-Rhône pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'environnement), l'UFC (Union Fédérale des Consommateurs), le CIQ des Milles (Comité d'Intérêt de Quartier).*

- Le **Collège des représentants des services de l'État** : il regroupe les Préfectures des Bouches-du-Rhône et du Var, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), l'ARS PACA (Agence Régionale de la Santé) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse..



*Élection d'Olivier GUIROU (à droite sur la photo) Président du Comité de Rivière/CLE le 26 février 2010  
Serge ANDREONI (à gauche sur la photo), Président du SABA*

## Le SABA, porteur de projet et animateur de la démarche

Pour assurer l'animation, la communication et la gestion du Contrat de Rivière, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) a été tout naturellement désigné comme animateur de la démarche. Initiateur du SAGE, il est ainsi la structure pilote du Contrat de Rivière.

Pendant la phase d'élaboration du Contrat, le SABA a assuré la mobilisation des acteurs et la construction du Dossier Sommaire puis du Dossier Définitif de candidature.

Pour la prochaine étape, celle de la mise en oeuvre effective du Contrat, le SABA :

- assurera le suivi (tableau de bord) et la cohérence des actions entreprises par les autres maîtres d'ouvrage,

- pilotera les programmes des travaux relevant d'une maîtrise d'ouvrage directe,
- définira les moyens à mettre en oeuvre et leur financement, en liaison étroite avec le Comité de Rivière.

Depuis 1990, un chargé de mission assure le suivi de l'ensemble des actions entreprises par le SABA. En 1996, un technicien de rivière et une animatrice pédagogique sont venus compléter l'équipe technique. Un chargé de mission spécifique « Contrat de Rivière » a été recruté au cours de l'été 2009.

Cette structure devra être maintenue au-delà du délai du Contrat de Rivière, de manière à assurer la pérennité de la dynamique locale, de l'adhésion des partenaires et d'un certain nombre d'actions (entretien, suivi qualité, animations pédagogiques...).

### Le SABA, ses origines ?

Les crues de 1972, 1973, 1976 et surtout de 1978 ont montré l'importance et la gravité des inondations. L'abandon de l'entretien du lit aggravait l'impact des crues. Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc a été créé en juillet 1982 pour prendre en charge les travaux de protection contre les crues de l'Arc et de ses Affluents. Il est compétent en matière de gestion du risque inondation, d'entretien du lit des berges des cours d'eau, de préservation des milieux aquatiques et de leur mise en valeur.

### Le SABA, ses communes adhérentes ?

Il regroupe actuellement 24 communes du bassin versant de l'Arc : Aix-en-Provence, Beaurecueil, Berre-l'Étang, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Gardanne, La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Le Tholonet, Meyreuil, Peynier, Pourcieux, Pourrières, Puy-loubier, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Simiane-Collongue, Trets, Velaux et Ventabren.



Validation du Dossier Définitif du Contrat de Rivière Arc & Affluents par le Comité de Rivière réuni le 26 février 2010 en mairie de Berre-l'Étang

## Les maîtres d'ouvrage du Contrat

Le Comité de Rivière du bassin de l'Arc via sa cellule d'animation technique (le SABA) est chargé d'assurer la bonne mise en oeuvre et la coordination des actions du Contrat. Chaque maître d'ouvrage du Contrat reste responsable de la réalisation des actions qui le concernent.

18 maîtres d'ouvrage portent des actions du Contrat :

- Commune de Berre l'Étang
- Commune d'Aix-en-Provence,
- Commune de Cabriès-Calas
- Commune de Châteauneuf-le-Rouge
- Commune de Coudoux
- Commune de Gardanne
- Commune de La Fare-les-Oliviers
- Commune de Lançon-Provence
- Commune de Meyreuil
- Commune des Pennes-Mirabeau
- Commune de Peynier
- Commune de Rousset,
- Commune de Velaux
- Communauté du Pays d'Aix
- Agglopoles Provence
- Communauté de communes Sainte-Baume Mont Aurélien
- SABA (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc)
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

## Les partenaires financiers

Les 39 actions du Contrat de Rivière Arc & Affluents bénéficient du soutien technique et financier des partenaires suivants :

- l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
- le Conseil général des Bouches-du-Rhône
- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- l'Union européenne
- le Conseil général du Var
- L'État.

## Montant total du Contrat de Rivière Arc & Affluents

	Montant euros HT	Maîtres d'ouvrages divers								
Montant par financeurs	52 054 013 €	26 604 913 €	14 425 148 €	5 556 867 €	3 059 237 €	1 138 443 €	1 061 300 €	88 500 €	60 000 €	59 600 €
Pourcentage de participation	100 %	51.1 %	27.7 %	10.7 %	5.9 %	2.2 %	2.0 %	0.2 %	0.1 %	0.1 %

# 3-Diagnostic de l'Arc et de ses Affluents



## Carte d'identité

Source de l'Arc : Pourcieux (83)  
 Embouchure : Etang de Berre  
 Longueur : 85 km  
 Pente moyenne : 5.5 %  
 Superficie du bassin versant : 750 km<sup>2</sup>

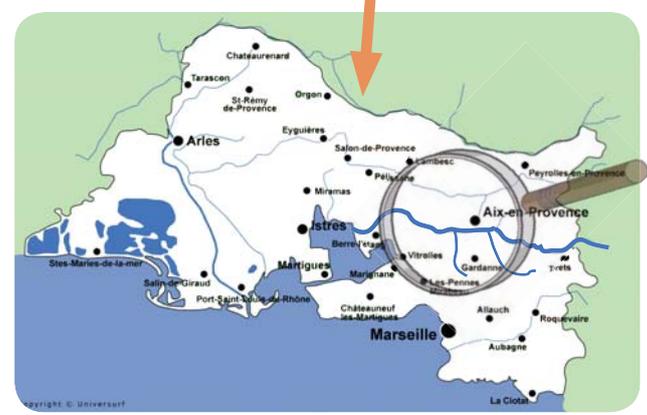
### Un réseau hydrographique très développé

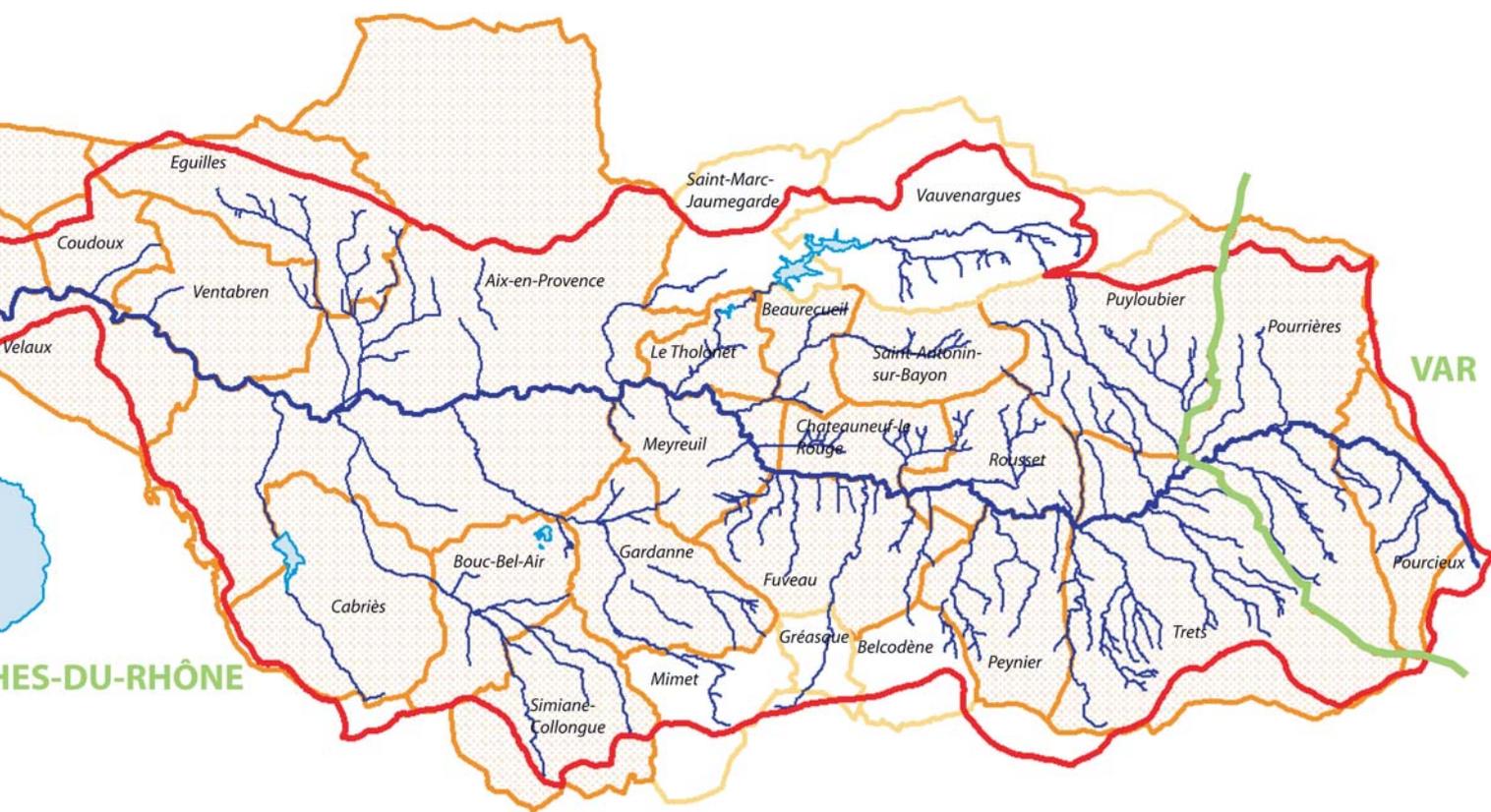
On parle de « l'Arc et son chevelu » : réseau hydrographique dense sur la Haute Vallée (les hauts-reliefs facilitant l'érosion et donc la naissance de nombreux ruisseaux). Sur la Basse Vallée, il y a peu d'apports latéraux.

### 20 Affluents principaux qui sont temporaires ou permanents.

- En rive droite de l'Arc : la Tune, la Partie, la Coule, l'Aigue Vive, le Bayeux, la Cause, la Torse, le Malvallat, le Vallat des Marseillais, le Vallat des Eyssarettes
- En rive gauche de l'Arc : le Vallat des Très Cabrès, la Gardi, le Longarel, le Ruisseau de Genouillet, le Ruisseau de la Foux, le Verdalaï, le Grand Vallat de Fuveau, la Luynes, la Jouine, le Grand Torrent

Communes riveraines de l'Arc : 15  
 Communes du bassin : 30





Bassin versant de l'Arc

Fleuve Arc

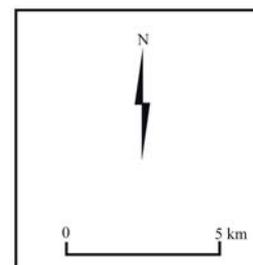
Communes adhérentes au SABA

Affluent de l'Arc

Communes incluses dans le périmètre SAGE

Plan d'eau

Limite inter-départementale



Source : BD Cartho  
Réalisation : SABA

# Le Diagnostic de l'Arc et de ses Affluents en quelques mots...

## Diagnostic QUALITÉ des eaux

- **Eaux superficielles :**

*Un état écologique moyen mais en nette amélioration.*

- **Eaux souterraines :**

*Un aquifère profond préservé (Aix-Gardanne) mais une nappe alluvial à l'aval polluée (Berre l'Étang).*

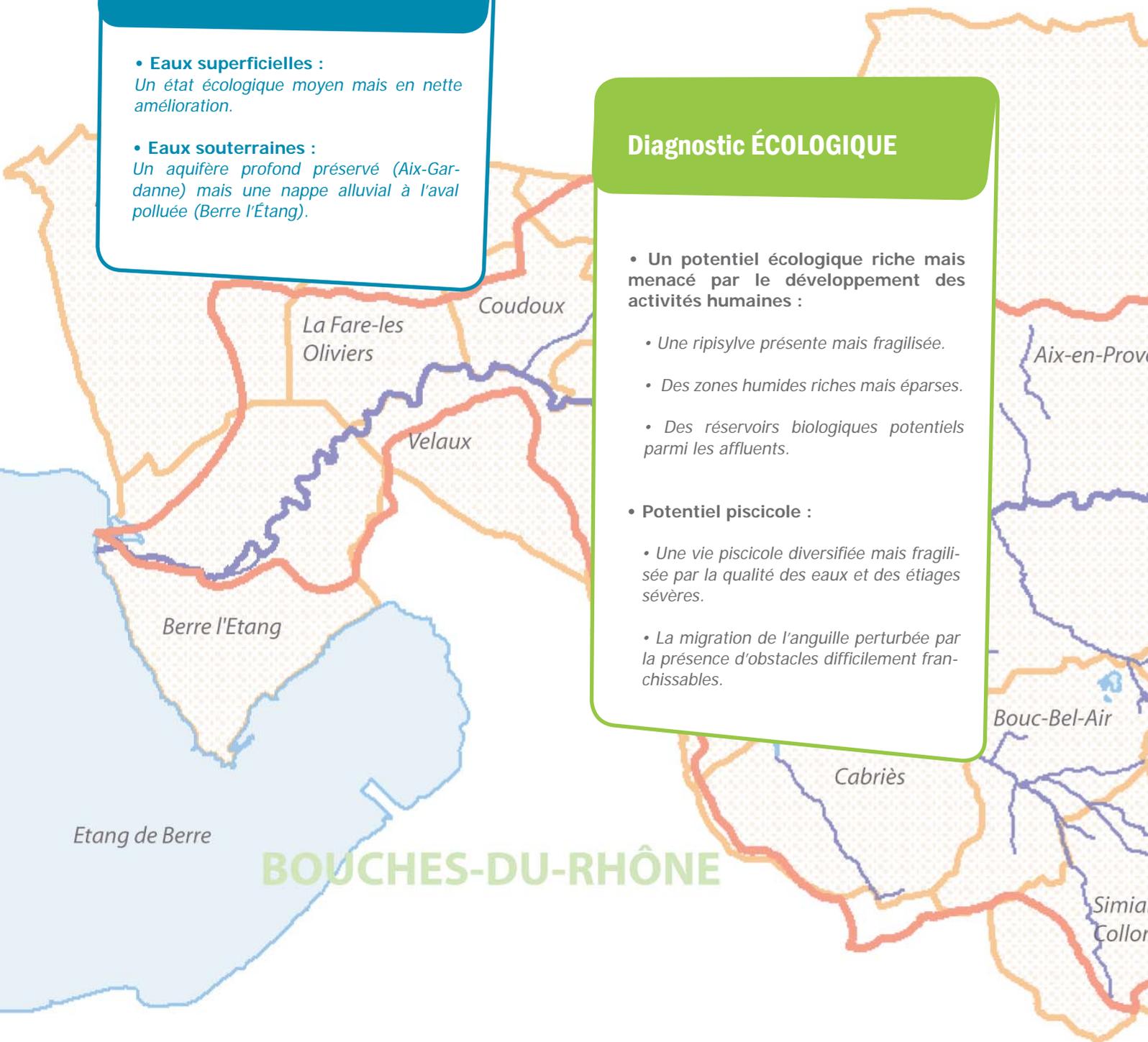
## Diagnostic ÉCOLOGIQUE

- **Un potentiel écologique riche mais menacé par le développement des activités humaines :**

- *Une ripisylve présente mais fragilisée.*
- *Des zones humides riches mais éparées.*
- *Des réservoirs biologiques potentiels parmi les affluents.*

- **Potentiel piscicole :**

- *Une vie piscicole diversifiée mais fragilisée par la qualité des eaux et des étiages sévères.*
- *La migration de l'anguille perturbée par la présence d'obstacles difficilement franchissables.*



BOUCHES-DU-RHÔNE

## Diagnostic RISQUE INONDATION

- Un territoire marqué par les crues.
- Des risques d'inondation aggravés par le développement des activités humaines.
- Des risques d'inondation importants dépassant les capacités de maîtrise actuelle.

## Diagnostic MORPHOLOGIQUE

- Une dynamique morphologique marquée par les crues.
- Une instabilité des berges aggravée par l'occupation humaine.

## Diagnostic RESSOURCE QUANTITATIVE

- Des réserves d'eau souterraine abondantes mais mal connues.
- Des étiages sévères sur le bassin versant qui se juxtaposent avec les besoins de l'agriculture.

## Diagnostic USAGES

- Une rivière source d'usages à concilier.
- Un territoire fort de son image d'excellence, de son cadre de vie et de sa qualité environnementale... Mais un territoire aux rivières délaissées par leurs habitants.
- Une rivière qui mérite donc d'être valorisée !

# 4 - Enjeux, objectifs du Contrat de Rivière Arc & Affluents

## Eau & territoire : Les enjeux sur le bassin versant

### Qualité de l'eau de l'Arc et de ses affluents

La qualité de l'eau de l'Arc et de ses affluents est chroniquement impactée par les pressions d'origine anthropique.

### Protection des personnes et des biens

Le risque inondation est très présent le long de l'Arc et des affluents de par les caractéristiques naturelles du territoire et l'occupation des sols.

### Préservation et restauration du milieu aquatique

Les activités humaines constituent une menace forte à la bonne fonctionnalité et à la continuité des milieux aquatiques.

### Conciliation des usages et réappropriation du cours d'eau par les habitants

L'émergence de nouveaux usages des cours d'eau atteste d'une évolution de leur perception par les habitants. Cette évolution reste toutefois minoritaire car beaucoup considèrent le fleuve comme une contrainte et non un atout.

### Gestion durable de la ressource en eau

La demande en eau sur le bassin est aujourd'hui satisfaite par des apports d'eau extérieure (eaux du Verdon et de Durance). La question de la ressource en eau demeure néanmoins un enjeu sur le bassin versant de l'Arc et mérite d'y accorder une attention particulière tant d'un point de vue de la préservation patrimoniale des nappes souterraines que d'une éventuelle utilisation comme réserve secours.



## Les objectifs du Contrat de Rivière, une déclinaison appliquée du SAGE du bassin de l'Arc

### Objectif :

Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Arc

- Objectif 1 : Finaliser l'amélioration des filières de traitement collectif
- Objectif 2 : Réduire les pressions de pollutions industrielles
- Objectif 3 : Réduire les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole
- Objectif 4 : Pérenniser le suivi de la qualité chimique et biologique des eaux
- Objectif 5 : Étendre et améliorer les programmes de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

### Objectif :

Anticiper l'avenir et gérer durablement la ressource en eau

- Objectif 1 : Rester vigilant sur les aquifères du bassin versant
- Objectif 2 : Tenir compte de la fragilité quantitative de la ressource en eau

Objectif : Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

- Objectif 1 : Restaurer et entretenir la ripisylve de l'Arc et de ses affluents
- Objectif 2 : Restaurer la migration de l'anguille à l'aval de l'Arc
- Objectif 3 : Inventorier les zones humides du bassin

Objectif : Limiter et mieux gérer le risque inondation à l'échelle du bassin versant sans compromettre le développement du territoire

- Objectif 1 : Entretenir la mémoire du risque inondation
- Objectif 2 : Réduire l'aléa dans les secteurs à forts enjeux humains
- Objectif 3 : Concevoir et mettre en place un dispositif de mise en sécurité des personnes

### Objectif :

Réinscrire les rivières dans la vie sociale et économique

- Objectif 1 : Développer la pédagogie autour de l'eau et des rivières
- Objectif 2 : Développer les usages et le patrimoine « rivière »
- Objectif 3 : Pérenniser le fonctionnement de la structure de gestion

# 5- Synthèse du programme d'actions

## du Contrat de Rivière Arc & Affluents

### Lutter contre les pollutions

Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Phasage*
<b>Action 1</b> : Construction de la nouvelle station d'épuration de Peynier	Commune de Peynier	Pour mémoire (1 802 000 € HT)	1
<b>Action 2</b> : Construction de la nouvelle station d'épuration de Châteauneuf-le-Rouge	Commune de Châteauneuf-le-Rouge	Pour mémoire 1 (870 000 € HT)	1
<b>Action 3</b> : Construction de la nouvelle station d'épuration d'Aix-Ouest	Commune d'Aix-en-Provence	19 306 100 € HT	1
<b>Action 4</b> : Extension biologique de la station d'épuration de la zone industrielle de Rousset	Commune de Rousset	Pour mémoire (1 974 330 € HT)	1
<b>Action 5</b> : Suppression de la station d'épuration du Canet à Meyreuil et transfert des effluents pour traitement tertiaire	Commune de Meyreuil	3 768 863 € HT	2
<b>Action 6</b> : Construction de la nouvelle station d'épuration de la Fare-les-Oliviers	Communauté d'agglomération Agglopoles Provence	5 000 000 € HT	1
<b>Action 7</b> : Construction d'une nouvelle station d'épuration ou transfert des effluents de la station d'épuration du hameau des Baïsses (Lançon-Provence) vers la future station de La Fare-les-Oliviers	Communauté d'agglomération Agglopoles Provence	960 000 € HT	1
<b>Action 8</b> : Suivi de l'efficacité des Zones de Rejets Intermédiaires	SABA	18 000 € HT	2
<b>Action 9</b> : Contrôle périodique de bon fonctionnement et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif	Communauté du Pays d'Aix Communauté d'agglomération Agglopoles Provence Communauté de communes Sainte-Baume - Mont Aurélien Ville de Gardanne	Non estimable (Max 916 000 € HT)	1 et 2
<b>Action 10</b> : Équipement des aires collectives de lavage des engins agricoles	Communes, caves coopératives...	747 500 € HT	1 et 2
<b>Action 11</b> : Expérimentation de techniques de réduction des pollutions diffuses sur les coteaux méditerranéens	Chambre d'Agriculture	40 000 € HT	1 et 2
<b>Action 12</b> : Création d'un poste d'animateur de bassin versant	SABA	180 000 € HT	1 et 2
<b>Action 13</b> : Schéma directeur et zonages des eaux pluviales d'Aix-en-Provence	Commune d'Aix-en-Provence	348 050 € HT	1
<b>Action 14</b> : Accompagnement des entreprises en matière de gestion des pollutions non domestiques. Création d'un poste d'accompagnateur de réseau	Communes de Cabriès et des Pennes-Mirabeau	258 000 € HT	1 et 2
<b>Action 15</b> : Travaux d'assainissement pluvial sur la zone de Plan de Campagne	Communauté du Pays d'Aix	4 600 000 € HT	1 et 2
<b>Action 16</b> : Études préliminaires et travaux d'assainissement pluvial de la plaine de Baïsses	SABA et communes de Lançon-Provence et de Berre l'Étang	833 000 € HT	1 et 2
<b>Action 17</b> : Suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques de l'Arc et de quelques affluents	SABA	131 000 € HT	1 et 2
<b>Action 18</b> : Réhabilitation de la décharge de La Fare-les-Oliviers	Commune de La Fare-les-Oliviers	500 000 € HT	1 et 2
<b>Total € HT</b>		45 850 513 € HT	

## Préserver les fonctionnalités naturelles des milieux

Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Phasage*
<b>Action 19</b> : Programmes pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Arc et de ses affluents	SABA	1 262 000 € HT	1 et 2
<b>Action 20</b> : Actions particulières de restauration et d'entretien de l'Arc & Affluents	SABA	466 000 € HT	1 et 2
<b>Action 21</b> : Diagnostic de la continuité écologique et définition des dispositifs de rétablissement de la libre circulation piscicole	SABA	32 000 € HT	1
<b>Action 22</b> : Procédures réglementaires, négociations et travaux de restauration des conditions de migrations de l'anguille	SABA	65 000 € HT	1 et 2
<b>Action 23</b> : Inventaire des zones humides du bassin de l'Arc	SABA	30 000 € HT	2
<b>Total € HT</b>		1 855 000 € HT	

## Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Phasage*
<b>Action 24</b> : Plan de gestion de la ressource en eau sur l'Arc amont	Chambre d'Agriculture 13	12 000 € HT	1
<b>Total € HT</b>		12 000 € HT	

### \* A noter sur le phasage :

Le phasage des actions a été découpé en 2 temps : le phasage 1 correspond aux actions prioritaires à réaliser les trois premières années du Contrat (2010 à 2012). Suivra ensuite un bilan intermédiaire. Le phasage 2 correspond à une planification des actions sur les deux dernières années du Contrat (2013 à 2014). Le phasage 1 et 2 se déroule sur toute la durée du Contrat. *Pour plus de détail voir pages 8 et 9.*



## Gérer le risque inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Phasage*	n° page
<b>Action 25</b> : Études préalables à la mise en oeuvre d'un système de prévision des crues	SABA	225 000 € HT	<b>1</b>	page 68
<b>Action 26</b> : Étude pour la réduction de l'aléa au droit des lieux habités sur le bassin versant Jouine / Grand Vallat dans le respect du bon fonctionnement des cours d'eau	SABA	125 000 € HT	<b>1</b>	page 70
<b>Action 27</b> : Étude de faisabilité du ralentissement dynamique des crues sur le bassin versant de l'Arc	SABA	200 000 € HT	<b>2</b>	page 72
<b>Action 28</b> : Matérialisation des repères de crues	SABA	90 000 € HT	<b>2</b>	page 74
<b>Action 29</b> : Animation d'un réseau d'observateurs le long de l'Arc et de ses affluents	SABA	15 000 € HT	<b>1</b>	page 76
<b>Action 30</b> : Travaux de protection des lieux habités sur la commune de Gardanne	Commune de Gardanne	1 943 500 € HT	<b>1</b>	page 78
<b>Total € HT</b>		<b>2 598 500 € HT</b>		



Crue de l'Arc à Berre l'Étang - Décembre 2008

## Vivre avec l'Arc et ses affluents

Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Phasage*	n° page
<b>Action 31</b> : Fonctionnement de la structure de gestion	SABA	776 000 € HT	1 et 2	page 80
<b>Action 32</b> : Programmes d'actions pédagogiques et de découverte de l'eau et des milieux aquatiques	SABA	400 000 € HT	1 et 2	page 84
<b>Action 33</b> : Élaboration de plaquettes thématiques d'information	SABA	40 000 € HT	1 et 2	page 86
<b>Action 34</b> : Édition d'un bulletin d'information semestriel	SABA	40 000 € HT	1 et 2	page 88
<b>Action 35</b> : Conception et édition de classeurs pédagogiques	SABA	72 000 € HT	2	page 90
<b>Action 36</b> : Aménagement de sentiers piétonniers le long de l'Arc à Velaux, Coudoux et La Fare-les-Oliviers	Communes de Velaux, Coudoux La Fare-les-Oliviers	350 000 € HT	2	page 92
<b>Action 37</b> : La semaine de l'eau à Gardanne	Commune de Gardanne	15 000 € HT	1 et 2	page 94
<b>Action 38</b> : Bilan intermédiaire et bilan final du Contrat de Rivière	SABA	45 000 € HT	2	page 96
<b>Action 39</b> : Tableau de bord et bilans annuels du Contrat de Rivière	SABA	pm	2	page 98
<b>Total € HT</b>		1 738 000 € HT		



# Phasage des actions du Contrat de Rivière Arc & Affluents

	2010	2011
	<b>Phase 1 (de 2010 à 2012)</b>	
	Action 1 : STEP de Peynier	
	Action 2 : STEP de Châteauneuf	Action 21 : Continuité piscicole
	Action 3 : STEP d'Aix Ouest	
	Action 4 : STEP ZI Rousset	
	Action 13 : Schéma directeur eaux pluviales Aix	
		Action 26 : Étude réduction aléa
		Action 29 : Réseau d'observateurs
	Action 30 : Travaux de protection des lieux habités sur Gardanne	
	<b>Phase 1 et 2 (de 2010 à 2014)</b>	
		Action 5 : STEP de Meyreuil + ZRI
	Action 9 : ANC	
		Action 10 : Équipement des aires de lavage
		Action 11 : Expérimentation de techniques de réduction des
		Action 12 : Création d'un poste d'animateur de bassin versant
		Action 14 : Poste accompagnateur réseau
	Action 15 : Travaux d'assainissement pluvial sur la zone de Plan de Campagne	
		Action 16 : Études préliminaires et travaux d'assainissement
		Action 17 : Suivi qualité
		Action 18 : Réhabilitation de la décharge de La Fare-les-Oliviers
	Action 19 : Programmes pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Arc et de ses affluents	
	Action 20 : Actions particulières de restauration et d'entretien de l'Arc & Affluents	
	Action 22 : Restauration des conditions de migrations de l'anguille	
		Action 25 : Étude préalable à un système de prévision des crues
	Action 31 : Fonctionnement de la structure de gestion	
	Action 32 : Programmes d'actions pédagogiques et de découverte de l'eau et des milieux aquatiques	
		Action 33 : Élaboration de plaquettes thématiques d'information
		Action 34 : Édition d'un bulletin d'information semestriel
		Action 36 : Aménagement sentiers piétonniers à Velaux,
	Action 37 : Semaine de l'eau à Gardanne	
	Action 38 : Bilan intermédiaire et bilan final du Contrat de Rivière	



Contrat de Rivière Arc et Affluents

Maîtrise d'ouvrage : SABA (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc)  
Assistance à maîtrise d'ouvrage : Cabinet Autrement Dit



Avec la participation de :

